

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 6 juin 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Constant donnant pouvoir à M. Hanotin
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bedreddine, Mme Abomangoli, Mme Labbé, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Chevreau, Mme Lagarde



Délibération n° 02-02 du 6 juin 2019

SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION – AIDE AU FILM COURT : 1^{ÈRE} SESSION DE L'ANNÉE 2019 – AIDES À LA PRODUCTION : CONVENTIONS AVEC DES RÉALISATEUR.TRICE.S ET LEURS SOCIÉTÉS DE PRODUCTION – BOURSES D'ÉCRITURE : CONVENTIONS BIPARTITES AVEC DES RÉALISATEUR.TRICE.S.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-XI-74 du 5 novembre 2015 approuvant le règlement de l'aide au film court en Seine-Saint-Denis,

Vu les demandes de subventions présentées par les réalisateur.trices et leurs sociétés de production respectives pour la première session 2019 du dispositif d'aide au film court en Seine-Saint-Denis,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention de fonctionnement aux sociétés de productions suivantes :

- 15 000 euros à la société de production *5A7 Films* pour la production du film *Tendre*, réalisé par Isabelle Pagliai,
- 15 000 euros à la société de production *Petit Chaos* pour la production du film *Schānzhài Screens*, réalisé par Paul Heintz,
- 15 000 euros à la société de production *Année Zéro* pour la production du film *Hautes-Rivières*, réalisé par Clément Pinteaux et Marie-Stéphane Imbert,
- 15 000 euros à la société de production *Christmas In July* pour la production du film *Briques*, réalisé par Thomas Salvador,
- 15 000 euros à la société de production *Wrong Films* pour la production du film *Mes Voix*, réalisé par Sonia Franco ;



- APPROUVE les cinq conventions tripartites, dont projets ci-annexés, à conclure avec les réalisateurs.trices et les sociétés de production sus-nommé.es pour les films précités ;

- ALLOUE une bourse au développement aux réalisateur.rices suivant.es pour un nouveau projet de film :

- 1 656 euros à Isabelle Pagliai,
- 828 euros à Marie-Stéphane Imbert,
- 1 656 euros à Sonia Franco,
- 2 000 euros à Paul Heintz,
- 828 euros à Clément Pinteaux,
- 1 656 euros à Thomas Salvador ;

- APPROUVE les conventions bipartites, dont projets ci-annexés, à conclure avec chacun.e des réalisateur.rices sus-nommé.es ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Abstention(s) de :

M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 4
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.